



**«L'Hydrodiplomatie, la Sécurité hydrique  
etle Nexus :  
leçons apprises- MENA ».**

**Communication présentée par:  
M. Fadi Georges Comair**

Directeur Général des Ressources Hydrauliques et Électriques  
Membre de l'Académie des sciences d'outre-mer  
Président d'honneur du REMOB  
Président de MEDURABLE

**Hôtel Le – Royal – Dbayyé**

**6 Juin 2018 (17h :00)**

## L'hydrodiplomatie des grands bassins au Moyen-Orient

L'analyse hydro-politique des grands bassins de Moyen-Orient que nous présenterons ci-dessous nous permettra de diagnostiquer la situation de ces cours d'eau transfrontaliers et proposer de nouvelles perspectives d'avenir pour trouver des solutions aux éventuels conflits.

Il est utile de noter que le problème des cours d'eau internationaux ne peut être réglé isolément. Il doit être inclus dans un schéma global de développement socio-économique de la région du Moyen-Orient impliquant une coopération régionale hydro-diplomatique pour un partage équitable de cette ressource. C'est certainement la première condition à remplir afin que les conflits sur l'eau au Moyen-Orient ne dégénèrent en guerre sur les bassins transfrontaliers.

### ➤ **Enjeux hydro-politiques**

- Bassin du Nil : partage du Soudan, nouvelles infrastructures en Ethiopie, etc...
- Bassin du Tigre et de l'Euphrate : Gestion unilatérale par la Turquie en quête de stabilité politique de la Syrie et de l'Irak.
- Bassin du Jourdain : conflit sur l'eau et contentieux arabo-israélien très complexe.
- Bassin de l'Oronte: hydro-diplomatie active et réussite au niveau bilatéral entre le Liban et la Syrie et un "accord" entre la Syrie et la Turquie.
- Bassin du Nahr el- Kebir : hydro-diplomatie active et réussite au niveau bilatéral entre le Liban et la Syrie.

### *Le bassin du Nil*

Le Nil est formé avec la confluence du Nil Blanc qui prend sa source au Burundi et Rwanda et du lac de Tana qui forme le Nil Bleu à partir de l'Ethiopie et qui fournit environ 86% des ressources en eau du bassin. Ce fleuve dont le volume moyen annuel est évalué aux alentours de 84 milliards de m<sup>3</sup> avec une importante irrégularité interannuelle, parcourt 6671 kilomètres et traverse onze pays qui sont : le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, le Congo, le Burundi, le Kenya, l'Erythrée, l'Ethiopie, les deux Soudans et rejoint la Méditerranée à travers l'Egypte.

Deux problèmes essentiels se posent à l’Egypte considéré comme étant un pays relativement plus développé par rapport aux Etats partageant le Bassin du Nil Bleu: le risque de sécheresse et l’accroissement de la population. Cette évidence fait que l’Egypte dépend entièrement du Fleuve du Nil pour son développement socio-économique qui est directement lié à la sauvegarde de son eau et à la sécurité alimentaire de la population. Toute manœuvre qui vise à limiter ou à diminuer le débit d’eau de la part des pays d’amont vers l’Egypte peut engendrer de graves conséquences sur la sécurité alimentaire de la population égyptienne.

Dans les années à venir, l’Ethiopie tout comme l’Egypte doit faire face à plusieurs problèmes qui affecteront la stratégie de développement économique de ce pays:

- L’augmentation rapide de la population dont les statistiques montrent que ce pays compte actuellement environ 68 millions d’habitants et selon les projections de croissance démographique, les éthiopiens seront 120 millions en 2025.
- Les conséquences des périodes de sécheresses cumulées et leurs impacts sur la sécurité alimentaire et sanitaire du pays. Cette sécheresse a réduit d’une façon drastique le couvert forestier qui s’évaluait à 40% du territoire au début du 20<sup>ème</sup> siècle pour constituer actuellement uniquement 4 %.
- L’éventuel conflit qui aura lieu avec les deux Soudans et l’Egypte à la suite de l’exécution des ambitieux projets d’infrastructures pour l’exploitation de plus de 1,5 millions d’hectares de périmètre d’irrigation. Selon les sources de la FAO, ces projets sont prioritaires pour assurer la sécurité alimentaire du pays. Le Gouvernement Ethiope, sans concertation préalable avec les pays situés en aval du bassin, a envisagé son développement rural par une action unilatérale et dans le cadre d’un ambitieux projet de stockage surfacique connu sous le nom du barrage de la Renaissance qui mobilisera un volume d’eau du Nil Bleu et du lac de Tana d’environ 60 milliards de mètres cube. La construction de ce barrage suscite un questionnement relatif à son impact sur le débit du fleuve, d’où la nécessité d’établir un dialogue, afin d’éviter toute confrontation potentielle.

Il est certain que la mobilisation de ce volume d’eau à l’amont du bassin conduirait à une détérioration rapide de la situation politique avec les pays situés à l’aval du Nil du fait de la baisse du débit du fleuve (80% du débit du Nil) et des répercussions socio – économiques et environnementales sur le Soudan et surtout

sur l’Egypte. Le Gouvernement Ethiopien, aidé actuellement par des puissances régionales dans la conception de ce gigantesque projet, a demandé officiellement en mars 1998, la renégociation du traité de 1959.

Cette situation s’est compliquée avec l’accession à l’indépendance de la République du Soudan du Sud qui remet en question le partage des ressources du Nil entre ce pays et le Soudan initial. Les conflits interétatiques et internes à l’instar du conflit inter soudanais posent problème quant à la stabilité des relations diplomatiques.

A l’instar de l’Ethiopie, les deux Soudans sont confrontés aux mêmes problèmes socio – économiques qui nécessitent :

- L’exécution de grands projets d’infrastructure pour assurer la sécurité alimentaire.
- La perte de grandes surfaces agricoles exploitables à cause des problèmes d’érosion des sols et des projets industriels et commerciaux destinés aux investisseurs étrangers.
- La crise du “Darfour” issue de la guerre civile entre le Nord et le Sud du Soudan est actuellement à la une des priorités des gouvernements Européens.
- L’instabilité politique qui règne sur les deux territoires soudanais depuis plusieurs années à cause du “Darfour” va compliquer d’avantage l’exécution des projets de développement agricole envisagés par les Gouvernements de ces deux pays.

Une démarche de coopération de la part des pays riverains pourrait débloquer la situation du Bassin du Nil. Malgré la création de l’Initiative du Bassin du Nil (IBN) et le climat de coopération qui règne actuellement entre les responsables de tous les pays, l’Egypte travaille dur depuis 2015 pour transformer le Nil en un centre de coopération et de prospérité pour les peuples des trois pays du Nil bleu et de tous les pays riverains. Les responsables égyptiens ont envisagé une action en faveur de la renégociation du traité de 1959 en y impliquant tous les Etats riverains. Ce mode de gestion des ressources du Nil montre le courage et le leadership politique égyptien qui semble renoncer en premier à l’attribution intégrale du débit du Nil en faveur de la mise en place d’une gestion globale et intégrée de la totalité du Bassin.

Cette nouvelle vision nécessite la mise en place d'un mécanisme d'application de la de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) qui conduira à une situation "Gagnant- Gagnant" entre les Etats du Bassin. La création d'une "Agence de Bassin Fluvial" (ABF) est primordiale pour la formulation et la mise en œuvre des programmes et des politiques de coopération entre les nations riveraines. L'adoption de ce projet pour la gestion du Bassin du Nil consolidera à moyen et long terme la position du gouvernement du Caire à l'égard des onze pays riverains du bassin qui ne manquent pas une occasion pour solliciter des appuis politiques étrangers généralement hostiles à l'Egypte. Le but de ces manœuvres est d'affaiblir ce pays en vue d'entraver son développement économique et sa sécurité alimentaire.

Ainsi l'Egypte fera en sorte de contenir et résorber les positions des pays riverains en adoptant ce projet et de ce fait, l'identification ancestrale de "l'Egypte en tant que Don du Nil" gardera sa pérennité dans la région.

Dans le cadre des activités du Palais du Luxembourg sur le concept de l'Hydrodiplomatie et le Changement Climatique pour la Paix au Moyen-Orient, la troisième édition de 2017 consacrée au bassin du Nil avait pour objectif de réfléchir aux enjeux géopolitiques, environnementaux et sécuritaires qui touchent les pays riverains en question, le but étant de maintenir un climat de paix à travers l'hydrodiplomatie et l'application des recommandations du Pacte de Paris (COP 21-22).

Dans un premier temps, ce colloque a analysé la situation géopolitique du Nil, l'impact du changement climatique sur l'offre et la demande des ressources et a proposé par la suite une hydrodiplomatie active pour ce bassin.

Mais le projet du barrage de la Renaissance dont les travaux sont achevés à 60% et sa mise en eau est prévue pour 2020 avec un stockage qui s'élève à 60 milliards de m<sup>3</sup>, inquiète le gouvernement égyptien. Celui-ci craint que la mise en eau rapide de cette retenue ne restreigne les eaux qui prennent leur source des hauts plateaux éthiopiens, avant de traverser le désert soudanais pour atteindre les champs et réservoirs égyptiens.

L'Ethiopie estime que ce barrage représente un impératif pour la réalisation des objectifs éthiopiens en production d'énergie et s'inscrit dans le cadre de son plan de développement 2015-2020 qui vise à porter la production électrique éthiopienne

à 17 340 MW contre une capacité actuelle d'un peu plus de 4300 MW générés par les secteurs hydrauliques, éoliens et géothermiques.

Cette retenue fera donc de l'Ethiopie l'un des plus importants exportateurs d'énergie du Continent africain avec une production hydro-électrique de 6000 MW. Mais le principal point de désaccord entre ce pays et l'Egypte se rapporte à la vitesse de la mise en eau de ce barrage dont le stockage constitue 80% du débit annuel du Nil qui s'élève à 80 milliards m<sup>3</sup>/an. Pour cela, l'Egypte propose une solution de remplissage différée dans le temps, étalée sur 6 à 8 ans du fait de l'impact de la mise en eau de ce projet sur la gestion annuelle de la demande en eau potable de ce pays et surtout la dépendance alimentaire égyptienne aux eaux du Nil.

Pour ce faire, Un remplissage progressif et échelonné de ce barrage serait la solution pour garantir le droit au Nexus eau-énergie-alimentation pour les pays concernés : l'eau pour l'Egypte et l'énergie pour l'Ethiopie, les deux Soudans et l'alimentation pour tous.

Le Ministre égyptien des Affaires Etrangères, SamehShukri a fait une tentative pour débloquer la situation et a proposé une médiation de la Banque Mondiale entre les deux pays, malheureusement le premier Ministre Ethiopien a rejeté la proposition de la diplomatie égyptienne, ce qui complique l'initiative de l'IBN prônée par l'Egypte et renvoie les négociations sur le barrage de la Renaissance à la case départ.

Quant au Soudan, ce pays se tourne actuellement vers l'Ethiopie afin de négocier une part dans la production hydro-électrique du barrage de la Renaissance et dont ce pays a amplement besoin pour combler son déficit énergétique face à une demande croissante qui s'amplifie d'année en année. Dans ce jeu hydrodiplomatie compliqué, l'Ethiopie estime que le rapprochement avec le Soudan est très bénéfique car de ce fait, AdisAbaba qui est presque constamment en guerre avec l'Érythrée devrait saisir l'occasion pour tenter de l'isoler dans la région et d'amener le Soudan en tant qu'allié sur la question du barrage de la Renaissance.

La rencontre du Sénat organisée autour du bassin du Nil en Décembre 2017 avait aussi pour objectif de proposer la mise en place d'une «feuille de route » des

politiques d'adaptations, de sécurisation et de gestion des ressources de ce fleuve.

L'accomplissement de cette démarche serait concevable grâce à l'établissement d'un processus politique progressif soutenu par les contributions des donateurs et des financiers (la Banque Mondiale, L'Agence Française de développement, la Banque Islamique, le Fonds Koweïtien, l'Union Européenne...) en vue de favoriser la mise en œuvre de nouveaux projets d'infrastructures hydrauliques et de l'utilisation rationnelle de l'eau à travers l'application de technologies innovantes. L'objectif étant de sécuriser cette ressource pour les générations futures et d'assurer de ce fait la demande croissante pour les années à venir.

Le colloque avait pour finalité d'éclaircir, de mettre en relief et d'insister sur l'importance de la coopération des décideurs, des experts et des politiciens pour lancer un dialogue constructif permettant la résolution pacifique des tensions relatives au bassin du Nil.

Ce réservoir serait-il un projet générant des bienfaits pour les pays situés à l'aval du bassin ou un sujet de tensions quant à sa légitimité?

Le Ministre Egyptien des Ressources et de l'Irrigation Mohammed Abdel Aty a déclaré durant ce colloque que « l'Egypte est aujourd'hui plus que jamais touchée par la croissance de sa population et par la réduction du débit du Nil qui pourrait affecter fortement l'économie et l'agriculture de ce bassin. Selon le Ministre, Ces répercussions ont une énorme influence sur la société et pourrait conduire à la migration des milliers de citoyens. »

Partant de là, surgit le besoin de rationaliser l'utilisation de l'eau, de développer plus de ressources hydriques et de mener des recherches afin d'améliorer l'économie, le tourisme et la coopération entre les pays riverains.

Ainsi, le Nil est au cœur d'enjeux géostratégiques majeurs à l'échelle régionale. La gestion non durable du bassin du Nil causera-t-elle une situation « hydro-conflictuelle » qui pèsera lourd sur la diplomatie des pays concernés ?

Il est donc primordial que dans ce monde interdépendant, la coopération pacifique telle que l'initiative du bassin du Nil, se développe car c'est un élément vital pour la résolution des conflits. D'autre part, dans ce contexte régional

géopolitiquement très compliqué, la diplomatie égyptienne qui continue jusqu'à présent à œuvrer pour une solution pacifique, pourrait-elle aboutir à un consensus durable à long terme pour le partage équitable de l'eau transfrontalière?

Jean Louis Guigou, le président d'IPEMED a rappelé lors de cette conférence au Sénat que la question de l'eau est vitale et primordiale pour la survie de l'Homme et qu'il est nécessaire voire obligatoire d'agir contre les conséquences politiques, environnementales et économiques du réchauffement climatique.

Selon le Président d'IPEMED, la communauté internationale devrait faire pression sur les Etats riverains du bassin du Nil pour qu'ils se mettent en situation d'Agence de Bassin afin d'avertir les citoyens et d'éviter toute guerre potentielle.

La coopération au Moyen-Orient sur les questions de l'eau est donc d'une importance capitale en raison de ses nombreuses ressources en eau partagées, mais rares. L'importance de l'Hydrodiplomatie dans la promotion de cette coopération est progressivement reconnue dans le monde et dans la Région Méditerranéenne en particulier, là où la rareté de l'eau naturelle est exacerbée par le changement climatique rapide et où une série de tensions sous régionales impliquant directement ou indirectement les problèmes d'eau, coexistent.

L'hydrodiplomatie et le Pacte de Paris devraient favoriser l'échange d'information entre les pays riverains et la concrétisation de projets d'infrastructure au niveau des cours d'eau transfrontaliers, dans le but d'aboutir à une organisation régionale de bassin. En conclusion, les experts qui ont abordé la problématique du Nil dans les détails se posent la question si le réservoir de la renaissance serait un projet générant des bienfaits ou un sujet conflictuel pour les pays riverains.

### ***Le Tigre et l'Euphrate : Gestion sécuritaire en quête de stabilité régionale***

Le fleuve du Tigre fait 1800 km de long et comprend quatre pays riverains: l'Iran, Irak, la Syrie et la Turquie. L'Euphrate parcourt la Turquie, la Syrie et l'Iraq avec une longueur totale de 2785 km. Les deux fleuves se rejoignent au sud de l'Irak pour former le Chatt al Arab, qui se déverse dans le golfe Persique.

Le Tigre et l'Euphrate sont soumis depuis plusieurs décennies au concept de l'hydro-hégémonie par la Turquie. Cette domination sur les deux bassins prive la Syrie et l'Iraq d'une quote-part légitime pour le développement des stratégies

agricoles de ces deux pays ainsi que l'eau potable nécessaire pour subvenir aux besoins des citoyens. A ce jour, la Turquie considère que ces deux bassins ont une identité nationale et non transfrontalière du fait de la présence de leurs sources d'eau dans le territoire turc. La non-reconnaissance de la Convention des Nations Unies de 1997 par la Turquie conduit à des difficultés dans les négociations sur le partage de ces bassins avec les pays riverains qui peinent à assurer la gestion de la demande dans tous les secteurs d'utilisation. Cette situation s'est aggravée avec le développement du projet du GAP qui inclut la construction de plusieurs barrages obturant de ce fait les débits d'eau vers les pays aval.

Face à ce climat tendu et à la présence de plusieurs actions militaires en Mésopotamie, la Syrie qui connaît depuis cinq ans une multitude de conflits sur son territoire demande la reconnaissance pour l'Euphrate et le Tigre du statut de fleuve international et exigent une révision de l'accord de 1987 signé avec Ankara car celui-ci ne correspond plus à ses besoins. De son côté, la Turquie à l'instar d'Israël, n'ayant pas signé la convention des Nations unies de 1997 sur l'utilisation des cours d'eau internationaux non navigables, prive ainsi l'Irak et la Syrie de toute possibilité de recours devant les instances juridiques de l'ONU. Il serait intéressant de voir si le nouveau régime irakien, consolidé par sa récente victoire sur Daech, va pouvoir renégocier ses accords hydrauliques avec les pays situés à l'amont du bassin, à commencer par la Turquie qui est jusqu'à ce jour un allié fidèle des États-Unis.

L'impact du projet d'Anatolie du Sud-Est sur les pays de la région devrait inciter la Turquie à lancer un processus de gestion de l'Euphrate et du Tigre dans le cadre d'une stratégie de développement durable basée sur un esprit de coopération ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette stratégie devrait aider les pays de ce bassin à se tourner vers la GIRE pour un usage plus performant des ressources en eau. Le seul recours de la Turquie après la stabilisation de l'Irak et de la Syrie est l'application d'une gestion basée sur la coopération avec ses pays riverains. Encore, faudra-t-il que la Turquie applique un partage équitable de l'eau et accepte l'application des conventions onusiennes (UNECE et celle de 1997).

Là aussi, il est recommandé que le remplissage du nouveau barrage Ilisu (dans le cadre du projet turc du GAP, en Anatolie du sud-est) se fasse de manière progressive et échelonnée, afin de ne pas priver l'Irak de son approvisionnement en

eau potable. La création d'une agence commune de bassin pour ces deux fleuves est une nécessité pour favoriser le dialogue constructif entre pays riverains.

Dans cette perspective de coopération, le Ministre des Ressources et de l'Irrigation de l'Iraq Hasan Janabi a affirmé qu'il y a une très grande difficulté lorsqu'il s'agit de négociation entre l'Iraq, l'Iran et la Turquie concernant le Bassin du Tigre et de l'Euphrate.

Il met l'accent sur l'importance d'apprendre du cas du bassin de l'Oronte dans le but d'aborder les solutions équitables « gagnant-gagnant » sur les bassins du Tigre et l'Euphrate.

M. Janabi a demandé l'application d'une hydrodiplomatie active concernant une mise en eau différée du nouveau barrage d'Ilisu érigé par la Turquie sur le Tigre et qui constitue un problème grave pour l'Iraq en quête d'une ressource en eau abondante.

Il a en outre proposé aux responsables turcs de renforcer la coopération sur le Tigre en vue de créer une dynamique de développement économique, permettant ainsi aux pays riverains de profiter des programmes de financement destinés au développement des secteurs économiques des cours d'eau internationaux.

### ***Conflit sur l'eau du Jourdain : contentieux arabo-israélien***

Le Jourdain est un fleuve transfrontalier qui constitue le troisième fleuve pérenne au Moyen-Orient et reçoit une grande partie de la totalité de sa décharge des précipitations qui proviennent de la zone Sud de l'Anti-Liban. Avant de se jeter dans la Mer Morte, ce fleuve s'écoule sur une longueur totale de 228 kilomètres à travers le Liban, la Syrie, la Palestine, la Jordanie, le long de la vallée du Ghor et d'Israël.

Les conflits successifs sur la problématique territoriale ainsi que sur les ressources hydrauliques entre les pays arabes et Israël augmentèrent la tendance vers une utilisation unilatérale des eaux du bassin du Jourdain avant les accords d'Oslo. Le fleuve et ses affluents constituent une importante source d'eaux pour les cinq pays riverains qui souffrent d'un sérieux stress hydrique. Cette situation a généré des conflits bilatéraux entre Israël et chacun de ses voisins arabes.

La guerre de 1967 a conduit Israël à occuper les hauteurs du Golan et la rive Ouest du Jourdain. De ce fait, l'état Hébreu améliora sa position stratégique sur l'eau et contrôla la majorité des sources amont du Jourdain, ce qui empêcha les Etats Arabes de pouvoir dériver les eaux du Hasbani (Liban) et du Baniyas (Syrie). Cette situation a conduit la Syrie à développer l'effluent du Yarmouk qui trace la frontière entre la Syrie et la Jordanie, en y érigeant une quarantaine de barrages pour le développement du secteur agricole, facilité par une démarche hydro-politique intense de la part des deux pays.

Durant le mandat du président Clinton, les Etats Unis ont lancé un processus de paix sérieux et vigoureux visant une paix équitable entre Israël et les pays arabes. Le plan Clinton a conduit les délégations Syro-Israéliennes à la préparation d'une rencontre à Shepherdstown en 2000 en vue de discuter la frontière de 1967 sur le lac de Tibériade ainsi que le partage de l'eau. Ces réunions ont conduit à la rencontre historique entre les Etats Unis pays médiateur, et les représentants syro-israéliens au sommet de Genève au printemps 2000. Ce fut une occasion pour que le président syrien présente une demande à Clinton pour le retour aux frontières du 4 juin 1967 et de ce fait récupérer le plateau du Golan ainsi que les droits syriens sur le lac de Tibériade. Ce fut le principal point de discorde entre Clinton et Assad. Après le sommet Clinton-Assad, les voies de la paix entre Israël et la Syrie semblent complètement fermées, surtout avec l'émergence du problème des Hameaux de Chebaa et la revendication libanaise pour leur restitution.

Depuis 1978, l'occupation du Sud Liban par Israël pendant plus de 22 années a entraîné l'exode de la majorité des habitants de cette région. Le gouvernement libanais était incapable pendant cette période, de développer les aménagements d'eau potable et d'irrigation dans la zone occupée. La libération du Sud en mai 2000 (à l'exception des fermes de Chebaa et trois localités sur la "ligne bleue" tracée par l'ONU) a encouragé des communautés entières à retourner dans leurs villages dévastés par la guerre et à cultiver leur champ malgré la présence de mines.

En conséquence, les besoins en eau se sont accrus substantiellement, ce qui a porté l'administration libanaise à combler cette demande à partir de la source du Wazzani à travers un projet de pompage dans le bassin initié en aout 2002 (12000 m<sup>3</sup> d'eau par jour). Suite à l'installation par le Liban de trois pompes sur le Wazzani avec un débit total de 6 millions de mètres cubes par an (Mm<sup>3</sup>/an) tandis

qu'Israël utilise tout le volume d'eau du fleuve 135 Mm<sup>3</sup>/an, le premier ministre Israélien Ariel Sharon menaça de détruire les infrastructures libanaises. Dans ce contexte, quatre grands blocs politiques ont joué le rôle de médiateur entre le Liban et Israël, à savoir les Etats Unis, la France, l'Union Européenne et les Nations Unies. La résolution de ce conflit a abouti à la présentation d'un rapport aux Nations Unies comprenant tous les projets de développement hydraulique y compris celui du barrage de Ibl al Saqi dans le bassin du Hasbani qui règlera la gestion de l'eau dans le bassin du Jourdain amont.

En se basant sur les articles de la Convention des Nations Unies de 1997, le Liban a informé les Nations Unies de sa volonté de développer ce projet qui est actuellement en veilleuse en attendant un relancement éventuel du processus de paix.

Depuis la guerre des Six-Jours en 1967, les ressources en eau en Palestine ont été placées sous le contrôle de Tsahal et sa gestion fut assurée par le gouvernement israélien. À cette époque, les responsables israéliens ont promulgué une ordonnance militaire «N° : 158», interdisant à quiconque de mettre en œuvre ou de détenir des installations hydrauliques sans avoir préalablement obtenu une autorisation auprès du commandement militaire.

Cette ordonnance a réglementé tous les domaines qui sont liés à l'eau, à savoir : l'extraction, l'exploitation et la gestion de la distribution. Les résidents arabes se sont alors vu interdire de creuser des nouveaux puits, tandis que les colonies juives en foraient sans restriction. Selon la Banque mondiale, 90 % de l'eau de la Cisjordanie est utilisée au profit d'Israël, les Palestiniens ne disposent que des 10 % restantes, d'où les écarts de consommation entre Israéliens et Palestiniens. Les usages d'eau potable étant de 375 mètres cubes par habitant et par an (m<sup>3</sup>/hab/an) en Israël et 115 m<sup>3</sup>/hab/an à Gaza et en Cisjordanie. Les accords d'Oslo II en septembre 1995 ont défini les conditions et les échéances de l'entrée en vigueur de l'autonomie pour la majorité des palestiniens. Ces accords prévoient la division de la Cisjordanie en trois zones, A, B et C, et précise dans l'appendice 1 de l'annexe 3, article 40 qu'Israël reconnaît les droits des Palestiniens, sur l'eau en Cisjordanie, mais reporte ce sujet aux négociations finales.

En attendant, la gestion de cette ressource continue d'être assurée par l'administration israélienne. Il est fort probable que le report des négociations sur l'eau est lié aux ressources en eaux souterraines qui sont localisées dans la zone C,

en Cisjordanie. Le gouvernement israélien assure jusqu'à présent l'entière maîtrise de cette zone. Le contrôle israélien des ressources en eau en Palestine a créé une situation de déséquilibre non seulement entre l'État hébreu et l'Autorité palestinienne, mais aussi à l'intérieur des Territoires (zone C) entre Palestiniens et colons juifs. Plusieurs études récentes montrent que 1,5 million de palestiniens en Cisjordanie ne profitent que de 17 % des eaux des trois nappes phréatiques de la région et ne reçoivent que 115 m<sup>3</sup>/hab/an, alors que le volume annuel d'extraction de ces nappes s'évalue à 650 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an.

La situation de la bande de Gaza n'est pas meilleure que celle de la Cisjordanie en termes de quantité et de qualité de la ressource. Les quelque 5 000 colons juifs absorbent à Gaza 17 % de la consommation totale de la région. Cette situation a été aggravée par le forage de puits obliques dans la nappe et cela à partir du territoire israélien.

Ce transfert d'eau des aquifères en Israël a augmenté la tension entre Palestiniens et colons juifs surtout que la gestion de la demande dans cette région est aggravée par le manque d'eau chronique dont le déficit annuel s'élève à 80 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an. Sur le plan qualitatif, la surexploitation de la nappe de Gaza a entraîné des intrusions d'eau de mer dans l'aquifère. La salinité actuelle de l'eau est évaluée à 4 000 mg/l alors que les normes internationales fixent un seuil maximal de 250 mg/l. De même pour les quantités de nitrate présentes dans l'eau, celles-ci dépassant les 600 mg/l tandis les directives de l'Union européenne autorisent une valeur maximale de 50 mg/l. Dans ce contexte, l'Union pour la méditerranée a labélisé un projet de dessalement d'eau de mer pour Gaza afin de satisfaire les besoins en eau de la population. Cette initiative de l'UPM est actuellement en attente du déblocage des fonds nécessaires.

Quant à la Jordanie, les accords d'Oslo prévoient une coopération bilatérale entre ce pays et Israël. La Jordanie tente de développer avec la Palestine le projet « RedSea-Dead Sea Canal (RSDSC) » qui prévoit la mobilisation de plus d'un milliard de mètres cubes d'eau non conventionnelle pour combler les besoins. Ce projet a été estimé à 10 milliard de dollars américains par la Banque Mondiale et rassemble tous les pays riverains à l'exception du Liban et de la Syrie.

Du fait de la gestion hégémonique d'Israël sur le bassin du Jourdain, c'est à l'état Hébreu que revient la tâche diplomatique de trouver des solutions pour la gestion et le partage équitable de l'eau dans la région. Une hydro-politique énergique et

positive de la part du gouvernement Israélien pourrait débloquer la situation à cause de sa capacité à anticiper sur l'avenir et à gérer les crises, mais surtout parce que sur le plan stratégique, le temps ne joue pas en faveur des israéliens et qu'ils en sont actuellement conscients.

La pression exercée sur la population palestinienne, en forte croissance démographique avec des conditions de vie exécrables, poussent les extrémistes à adopter la "culture de la violence". C'est le premier facteur de danger intérieur auquel est actuellement confronté l'Etat Hébreu. Selon les experts israéliens, la survie de l'Etat Hébreu repose sur l'eau. Cette ressource constitue pour les israéliens un point incontournable : Rendre la terre, c'est manquer d'eau. Mais comme Israël développe actuellement des usines de dessalement d'eau de mer à Eshkelon d'une capacité de 350-500 millions de mètres cubes d'eau, ainsi que le projet RSDSC cela pourrait contribuer à combler le manque en eau et par conséquent permettre de consolider le processus de paix.

Rappelons que dans le cadre du colloque sur l'« Hydrodiplomatie du bassin du Jourdain organisée le 13 Décembre 2016 au Sénat, ShaddadAttili, Ministre chargé des négociations a insisté sur l'importance du lancement de la coopération régionale et des négociations avec la Jordanie et Israël pour la gouvernance du bassin concerné en incluant le Liban et la Syrie dans le dialogue sur le 'RedSea-Dead Sea Water Conveyance Project'.

Quant à Miguel Angel Moratinos, Ancien Ministre Espagnol des Affaires Etrangères, il a déclaré que « l'eau est un élément de sécurité fondamental pour la paix et un enjeu politique majeur pour le Proche-Orient.

Il a rappelé qu'il faut donc recourir à la diplomatie, savoir comment surmonter les différents problèmes du bassin du Jourdain. Il a continué en disant qu'Il faut penser que la Palestine explose et qu'il faut un plan pour savoir quels sont ses droits en matière d'eau dans toute la région. Il faut gérer et trouver des solutions. C'est pour cela qu'il faut travailler sur l'idée de créer une autorité indépendante de l'énergie et de l'eau au Proche-Orient ».

Le Liban a voulu appliquer la Convention des Nations Unies de 1997 dans le cadre du suivi de la crise du Wazzani en 2002 avec Israël. Le pays du Cèdre a notifié l'ONU selon les clauses de cette convention, de la nécessité de mettre en œuvre le

barrage d'Ibl el Saqi sur l'affluent du Hasbani dans le but de satisfaire la gestion de la demande du Sud Liban.

## **Conclusion :**

Compte-tenu des enjeux complexes du développement durable dans la région méditerranéenne et des défis majeurs qui pèsent sur la région du Moyen-Orient, il est important de trouver des solutions durables pour palier à la pénurie d'eau et offrir aux générations futures une paix durable pour la région.

L'eau serait alors un moteur pour l'entente et l'application de la «Culture de la paix» au Proche-Orient et nous aurons tous à faire des choix très douloureux entre : un présent basé sur la culture de la haine ou bien un futur consolidé par une paix durable.

Quelques idées directrices sont proposées dans le but d'assurer la réussite de l'hydrodiplomatie et du développement durable des bassins transfrontaliers avec les faits suivants :

- Aujourd'hui des millions de gens au Proche-Orient n'ont pas accès à des quantités d'eau suffisante. La rareté de l'eau est la plus grande menace pour la sécurité humaine et alimentaire dans la région. C'est pour cela que les bassins internationaux peuvent occasionner des foyers de tensions entre les nations voisines : une coopération à l'amont entre les Etats riverains peut prévenir des conflits potentiels. L'utilisation de la convention des Nations Unies (1997) pourra favoriser la situation « Gagnant-Gagnant » entre les Nations et aboutir à l'élaboration d'un traité durable dans le temps.
- Les institutions internationales telles que l'ONU ou bien l'Union Européenne œuvrent à un rapprochement entre les Etats riverains hostiles et proposent un système de gestion qui s'adapte aux conditions politiques régionales. Ce concept favorise le développement des bienfaits économiques directs et indirects entre les nations.
- La détérioration graduelle de la qualité et la gestion irrationnelle de la quantité de l'eau, affecte la crédibilité et la stabilité d'une nation et même parfois la stabilité de toute la région avoisinante. Le concept d'intégration au niveau du bassin exige le recours à de nouvelles techniques de surveillance

de la qualité et de la quantité de la ressource. Ce contrôle se fera par un système de mesure télémétrique tout le long du cours d'eau.

- Les traités négociés entre les nations doivent inclure des critères claires et flexibles sur l'allocation de la ressource ainsi que sur la préservation de sa qualité. Ces clauses diminuent les éventuelles tensions entre les Etats et favorisent un climat politique positif dans la région. Les institutions internationales telles que les Nations Unies et l'Union Européenne proposent des programmes de recherches et des modules d'éducation au niveau du bassin régional dans le but d'assurer le développement durable du cours d'eau. Ces institutions aident à identifier des mécanismes clairs pour la gestion intégrée de la ressource en considérant aussi les besoins sociaux du bassin. La politique tarifaire doit prendre en compte la présence des classes sociales défavorisées.
- Quelques Etats riverains peuvent considérer certains usages comme prioritaires. Pour cela la gestion par compensation financière peut être adoptée et exigée par les autres nations du bassin dans le but de limiter les conflits.
- La distribution équitable entre les pays riverains est le moyen adéquat pour assurer une bonne gestion du système. L'idée est que la distribution de l'eau se fait dans un but bénéfique. Ceci permet l'élaboration d'accords équitables pour les différentes parties.
- Un mécanisme détaillé doit être mis en place pour résoudre les éventuels conflits entre les pays riverains. Il est essentiel de former des experts dans chaque pays concerné afin d'aboutir en cas de litige à des solutions équitables. Les institutions internationales proposent des programmes de formation pour les experts des pays riverains. Ces programmes sont très utiles pour la pratique des négociations hydrodiplomatiques.
- L'acceptation et l'utilisation de la notion de «Nexus Eau-Énergie-Alimentation» dans l'agenda international élargit la portée et le potentiel de l'hydrodiplomatie en vue d'aboutir à des accords équilibrés et viables, bénéfiques aux pays riverains. L'hydrodiplomatie doit donc parvenir à allier la science à la politique, en proposant des solutions techniques et

technologiques pour assurer une répartition des ressources en eau équitables entre les peuples et les États.

Ces réflexions pourraient constituer une base commune pour la consolidation d'un processus dynamique de partage des ressources en eau au Proche-Orient. L'intégration des acteurs principaux de l'eau dans une dynamique de coopération au niveau des bassins régionaux contribuera positivement au développement économique et social des pays riverains. Les perspectives d'avenir permettront de relever les défis et de créer des opportunités pour cultiver la paix au Proche-Orient.